



VOTRE TEMPS EST PRÉCIEUX, MAÎTRISEZ-LE AVEC TBM TEMPS RÉEL !

Le système d'information en temps réel TBM affiche le temps d'attente réel avant le passage de vos lignes pour un plus grand confort des voyageurs au quotidien.

● TRAM



Une borne d'information sur chaque station

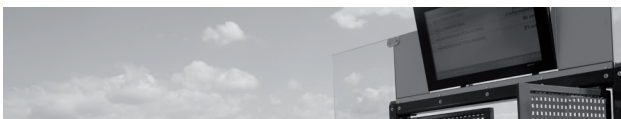
● BUS



Une borne d'information sur 200 arrêts de bus

Une marguerite Temps Réel sur chaque arrêt de bus : votre smartphone affiche les prochains passages des lignes desservant votre arrêt grâce à un tag NFC et un Flash Code

● BAT³



Une borne d'information sur chaque ponton

● PÔLES D'ÉCHANGES ET AU CŒUR DES COMMUNES



Un totem dynamique affiche le temps d'attente avant les prochains passages des lignes de tram, bus et Bat³ et la disponibilité des V³ à proximité

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Type de paiement : récurrent / répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Keolis Bordeaux Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Keolis Bordeaux Métropole. Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales figurant au verso de ce document.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Mention CNIL : Les informations obtenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

TITULAIRE DU COMPTE

Veillez compléter les champs marqués :*

Nom* _____ Prénom* _____

N° _____ Rue* _____

_____ Code postal* L L L L L L

Ville* _____

Pays* _____ Tel* _____

Si vous souhaitez recevoir vos notifications de prélèvement de manière électronique, merci de préciser vos coordonnées ci-dessous :

adresse mail : _____

N° téléphone portable : _____

IBAN* (International Bank Account Number)

Numéro d'identification internationale du compte bancaire

BIC* (Bank Identifier Code) - Code International d'identification de votre banque

N'oubliez pas de joindre un RIB

Fait à* _____ le* _____ Signature* _____

n° _____

Identifiant du créancier SEPA (ICS) : FR32ZZZ664951

édition août 2017

28-59 ANS

CITÉ PASS DUO



Pour un couple, un abonnement Cité Pass annuel souscrit, le deuxième à -25% !

- Avec l'abonnement annuel, vous circulez autant de fois que vous le souhaitez sur le réseau TBM, accès parc-relais compris.
- Pour en bénéficier, 2 conditions : souscrire en même temps les 2 abonnements et être un couple faisant partie du même foyer.

Les abonnements annuels :

● ANNUEL CONTRAT 1 **39,60€*/mois** soit 475,20€/an

Engagement pour une durée de 12 mois.

Il est non résiliable et ne peut être remboursé en cas de non utilisation.

● ANNUEL CONTRAT 2 **29,70€*/mois** soit 356,40€/an

Engagement pour une durée de 12 mois.

Il est non résiliable et ne peut être remboursé en cas de non utilisation.

* tarif au 01/08/2017

PIÈCES À FOURNIR

- 1 photo d'identité récente par personne ⁽¹⁾ (H : 4,5cm x L : 3,5cm).
- 1 pièce officielle d'identité
- 1 justificatif de domicile (de moins de 6 mois) commun ou par personne (quittance de loyer, d'électricité, de gaz,...)
- Votre règlement à l'ordre de Keolis Bordeaux Métropole.
- Les contrats d'abonnement dûment remplis.
- Vos cartes TBM, si vous en avez déjà.

(1) J'ai bien noté que ma photo sera conservée jusqu'à la réception de ma nouvelle carte TBM délivrée pour le lancement d'un nouveau système billettique prévu en 2017.

je monte, je valide,
même en correspondance !



CONTRAT D'ABONNEMENT N°1 CITÉ PASS

Si vous aviez une carte TBM indiquez ici
votre code client (voir au dos de votre carte) :

Mme. / M.

Prénom

Date de naissance / /

Adresse commune aux 2 contrats

Code postal Ville

Tél. mobile

E-mail ^(a)

Choisissez votre date de début de validité pour les deux contrats :

ANNUEL

- COMPTANT** Règlement de **475,20 €*/an**
- PRÉLÈVEMENT** **39,60 €*** prélevés chaque mois pendant 12 mois
(Joindre un RIB + mandat de prélèvement). Renouvelable par tacite reconduction.

* tarif au 01/08/2017

En cas de litige de paiement, si malgré les relances, le règlement n'est pas effectué, TBM se réserve le droit de bloquer la carte TBM, d'appliquer des frais d'impayés et de vous inscrire dans une liste d'opposition. Les informations recueillies par Keolis Bordeaux Métropole, exploitant du réseau TBM, font l'objet d'un traitement informatisé destiné à permettre la gestion des abonnements, des relations commerciales ainsi que la gestion des impayés. Keolis Bordeaux Métropole reste le seul destinataire des informations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toute information vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à ce que des informations vous concernant soient enregistrées. Si vous souhaitez exercer ces droits, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous déplacer directement au TBM service clients, 10 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux.

Dans le cas de paiement par prélèvement, vous acceptez expressément les conditions générales figurant dans ce document.

Fait à	le	Signature
Validez, c'est la règle ▶ Votre contrat transport avec TBM vous engage à la validation systématique à chaque montée		
Partie réservée à Keolis Bordeaux Métropole Agent: _____		
N° client : _____ N° de prélèvement : _____		
Délivrée le : _____ Espace : _____		

(a) : J'indique mon adresse email, je recevrai donc par voie électronique des informations commerciales de Keolis Bordeaux Métropole

CONTRAT D'ABONNEMENT N°2 CITÉ PASS DUO

Si vous aviez une carte TBM indiquez ici
votre code client (voir au dos de votre carte) :

Mme. / M.

Prénom

Date de naissance / /

Adresse commune aux 2 contrats

Tél. domicile

Tél. mobile

E-mail ^(a)

Choisissez votre date de début de validité pour les deux contrats :

ANNUEL

- COMPTANT** Règlement de **356,40 €*/an**
- PRÉLÈVEMENT** **29,70 €*** prélevés chaque mois pendant 12 mois
(Joindre un RIB + mandat de prélèvement). Renouvelable par tacite reconduction.

* tarif au 01/08/2017

En cas de litige de paiement, si malgré les relances, le règlement n'est pas effectué, TBM se réserve le droit de bloquer la carte TBM, d'appliquer des frais d'impayés et de vous inscrire dans une liste d'opposition. Les informations recueillies par Keolis Bordeaux Métropole, exploitant du réseau TBM, font l'objet d'un traitement informatisé destiné à permettre la gestion des abonnements, des relations commerciales ainsi que la gestion des impayés. Keolis Bordeaux Métropole reste le seul destinataire des informations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toute information vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à ce que des informations vous concernant soient enregistrées. Si vous souhaitez exercer ces droits, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous déplacer directement au TBM service clients, 10 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux.

Dans le cas de paiement par prélèvement, vous acceptez expressément les conditions générales figurant dans ce document.

Fait à	le	Signature
Validez, c'est la règle ▶ Votre contrat transport avec TBM vous engage à la validation systématique à chaque montée		
Partie réservée à Keolis Bordeaux Métropole Agent: _____		
N° client : _____ N° de prélèvement : _____		
Délivrée le : _____ Espace : _____		

(a) : J'indique mon adresse email, je recevrai donc par voie électronique des informations commerciales de Keolis Bordeaux Métropole

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉLÈVEMENT

■ Lors de la souscription d'un abonnement, le titulaire du compte doit signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Une copie du mandat peut être fournie au titulaire sur demande.

■ Les prélèvements sont effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9). Vous devez donc penser à approvisionner votre compte à chaque échéance. À défaut Keolis Bordeaux Métropole se réserve le droit de refacturer au payeur les frais de rejets bancaires, et d'appliquer des frais de gestion d'impayé et/ou de recouvrement de contentieux, qui seront dus de plein droit. L'abonnement pourra, en outre, être suspendu ou résilié, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

■ Keolis Bordeaux Métropole notifiera l'échéancier annuel au client par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date du premier prélèvement. La référence unique du mandat (RUM) associée au mandat sera notifiée en même temps. Le client doit conserver cette RUM ainsi que l'identifiant du créancier SEPA (ICS).

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT PAR TACITE RECONDUCTION

Conformément à l'article L 136-1 du code de la consommation, dans les 2 mois précédents la fin de validité de l'abonnement, Keolis Bordeaux Métropole informe l'abonné de son renouvellement par tacite reconduction et lui fournit le nouvel échéancier. À défaut de demande de résiliation 30 jours avant la date de fin de validité, l'abonnement est reconduit pour 1 an. Le mandat restera valable avec la même RUM, sauf notification contraire de Keolis Bordeaux Métropole.

MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

Modification du compte bancaire :

Tout changement concernant votre compte bancaire doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole avant le 20 du mois pour un effet dès le prochain prélèvement. Vous devez nous adresser le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Si l'identité du payeur change également, un mandat de prélèvement dûment complété et signé est à joindre en plus du RIB.

Changement d'adresse :

Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole. En cas de non respect de cette obligation, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Bordeaux Métropole en cas de litige.

SUSPENSION DU PRÉLÈVEMENT

En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux Métropole le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable. Toute échéance impayée est susceptible d'entraîner des frais de recouvrement et des poursuites ainsi que la suspension et/ou la résiliation de l'abonnement.

BON À SAVOIR

Où se procurer la carte TBM ?

Dans les agences commerciales :

Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Buttinière / Arts et métiers

Par courrier : TBM service clients

12 boulevard Antoine Gautier - CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX

e-boutique sur www.infotbm.com

Duplicata de carte (perte, vol, détérioration,...)

Photo d'identité (H 4,5cm X L 3,5cm) + une pièce officielle d'identité

+ frais de carte : ▶ 1^{er} duplicata dans l'année = 10 €*

▶ à partir du 2^e dans l'année = 15 €*

* tarifs au 01/08/17